

Extract of Ecole Les Petits Crets SCIEZ

<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/les-petits-crets.sciez/spip.php?article352>

Infos SISAM

- Actualités -

Publication date: lundi 2 juillet 2012

Description:

Des informations du Syndicat Intercommunal Sciez Anthy Margencel

Copyright © Ecole Les Petits Crets SCIEZ - Tous droits réservés

Chers Parents,

Voici bientôt 6 ans les communes de Sciez, Anthy et Margencel se sont associées autour d'un Syndicat Intercommunal - le SISAM - afin de mutualiser leurs compétences, ressources et services à destination de leurs administrés en matière de Petite Enfance, d'Enfance et de Jeunesse.

Cette synergie de moyens - sur notre bassin de vie - nous impose d'harmoniser des Accueils et Services existants: ces derniers étant, de surcroît, cofinancés avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute Savoie.

Fort de 9.000 habitants, c'est plus de 1.100 enfants qui fréquenteront nos écoles primaires à la rentrée et qui bénéficieront de services périscolaires et extrascolaires (listés et détaillés en P.4) grâce à:

- ◊ Un A.L.A.E. par commune - Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole - qui prend en charge vos enfants avant et après l'Ecole;
- ◊ Deux A.L.S.H. - Accueils de Loisirs sans Hébergement - qui accueillent vos enfants à la journée lors des Mercredis et sur les Vacances;
- ◊ Une programmation jeunesse dès 10 ans, à la carte, ainsi que des séjours en centre de vacances pour tous les âges;

Bien que les règles d'inscriptions, outils de gestion, modalités et modulations tarifaires soient identiques sur le territoire, le SISAM tient à adapter et optimiser sa politique aux conditions de ses administrés.

En 2012, l'esprit dans lequel les tranches de QF et tarifs ont été révisés tient compte du contexte socio-économique et des fréquentations (+ d'enfants = - cher). Malgré la hausse des prix, vous constaterez:

- > une baisse généralisée des 5 premières tranches;
- > la création d'une 6^{ème} tranche qui, en comparaison des précédents tarifs, voit une augmentation de 0,10 à 0,11€/h selon l'accueil;

En parallèle et compte tenu des très faibles fréquentations (- de 3 enfants) sur certains créneaux horaires (en début ou fin de journée), l'amplitude d'ouverture des accueils péri et extrascolaires d'Anthy et Sciez a été réduite (cf P.4, en rouge).

Nous ne pouvons que vous inciter à profiter des services d'accueils collectifs permettant d'articuler au mieux votre vie familiale à votre travail.

En vous remerciant de votre attention, veuillez recevoir, chers parents, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour la Commission Animation

Le Vice Président,

M. G. BAUDET
M. G. BAUDET



Pour le SISAM,

Le Présidente

Mme F. BOURGEOIS
Mme F. BOURGEOIS



**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
SCIEZ ANTHY
MARGENCEL**

Syndicat à Vocation Multiple des Accueils et Services dédiés à la PETITE ENFANCE, l'ENFANCE et la JEUNESSE

**Siège
SISAM
MAIRIE de SCIEZ
74140 SCIEZ**

Présidence
Fatima BOURGEOIS
Vice Présidences
Commission Animation
Gérard BAUDET
Commission Finance
Jean-Paul VESIN



A dater du vendredi 6 juillet 2012, les règles et modalités tarifaires des Accueils Péri-scolaires et des Accueils de Loisirs sur le territoire du SISAM sont les suivantes:

PUBLIC CONCERNE

- En fonction des places disponibles, les ALAE et ALSH se destinent aux familles dont :
- > les enfants sont résidents **et** scolarisés sur les écoles d'Anthy, Margencel ou Sciez ;
 - > les enfants relevant d'une dérogation scolaire **et** résident dans le Bas-Chablais ;

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Toute inscription implique la communication d'une fiche de renseignement détaillée et d'une fiche sanitaire de liaison qui devront être réactualisées régulièrement à l'initiative des parents.
 Un dossier commun à l'ensemble des opérateurs locaux est disponible. A tout moment, des justificatifs de domicile peuvent être demandés.

Les familles dites 'extérieures' au SISAM et disposant d'une dérogation scolaire doivent fournir aux gestionnaires un duplicata de la notification de dérogation scolaire ou un certificat de scolarité pour bénéficier des tarifs.

Pour permettre aux gestionnaires d'adapter les moyens nécessaires à un accueil de qualité, les familles doivent s'inscrire à l'avance, matin ^{et}/ou soir, sans restriction d'amplitude journalière (de l'ouverture à la fermeture du site).

En cas de retards répétés au-delà de l'heure de fermeture, de non-inscription ou de non-paiement, le gestionnaire peut se voir contraint de refuser temporairement voire définitivement toute inscription ultérieure.

FACTURATION

EN CAS DE DIFFICULTES, N'HESITEZ PAS A VOUS RAPPROCHER DES RESPONSABLES DES ACCUEILS POUR ABORDER, ENSEMBLE, DES SOLUTIONS ADAPTEES A VOTRE SITUATION (les CCAS sont disponibles en pied de P4).

Les adhésions sont propres à chaque association. Il peut être demandé une participation aux frais d'envoi, de dossiers. Un 'paiement à l'acte' quotidien sera exigé pour les enfants non-résident ou scolarisé temporairement.

Toute absence non remplacée ou non justifiée par un certificat médical sera facturée. En cas de remplacement de la place vacante, la famille ne sera pas facturée. Les modalités de désinscriptions non payantes sont propres à chaque gestionnaire.

Tout changement de situation des familles devra être signalé (*Résidence, QF,...*) : les gestionnaires pouvant procéder aux régularisations nécessaires et rétroactivement.

Les parents doivent être joignables à tout instant et avertir immédiatement les structures en cas de retard.

MODALITES TARIFAIRES

Les tarifs sont modulés en fonction des ressources familiales et indexés sur la base du Quotient Familial de la CAF. Une grille révisée périodiquement et commune à tous les gestionnaires du SISAM s'applique:

Tarif	Quotient Familial Mensuel
T 1	0 à 350 €
T 2	351 à 580 €
T 3	581 à 800 €
T 4	801 à 1 200 €
T 5	1 201 € à 1 600 €
T 6	1 601 € et +
T Extérieur	Extérieurs au SISAM - Sans distinction

Les gestionnaires disposent d'un accès CAFPRO ainsi les familles déjà allocataires pourront voir leur QF réactualisé lors des inscriptions.

A défaut de produire les justificatifs, il revient aux familles le soin SOIT de contacter la CAF pour un numéro d'allocataire **et** un Quotient Familial, SOIT de communiquer à chaque gestionnaire des justificatifs pour calcul, SOIT être facturé au maximum (T6). Les tarifs dit de 'garderie' sont communs aux Péri-scolaires et aux Accueils de Loisirs.

Selon le gestionnaire, un petit déjeuner pourra être servi de 7h à 8h contre une participation supplémentaire.

TARIFS des Accueils & Garderies Périscolaires

TARIFS	QF	Heure Incompressible 7h30-8h30 / 16h30-17h30	Puis 1/2 heure
T1	0 à 350 €	1,6 €	0,8 €
T2	351 à 580 €	2 €	1 €
T3	581 à 800 €	2,4 €	1,2 €
T4	801 à 1 200 €	2,7 €	1,35 €
T5	1 201 à 1 600 €	3 €	1,5 €
T6	1 601 €	3,3 €	1,65 €

Exemple:

une famille d'un QF de 550 relève de T2 :
pour 1,5 heure d'accueil, cette famille paiera pour 1 enfant 3 € (1h x 2 € + 1/2h x 1 €)

La dernière heure du Matin (7h30>8h30) et la première heure du soir (16h30>17h30) sont indivisibles et dues quel que soit le temps de présence effectif. Au-delà des heures incompressibles (avant 7h30 et après 17h30), la facturation est à la 1/2 heure.

Ex : cette même famille inscrit son enfant de 7h50 à 8h30 et de 16h30 à 18h00, la famille paiera un total de 5 € soit 2h30 facturées (pour 2h15 de présence réelle) :

- > 2 € pour l'accueil du Matin pour 45 mn de présence sur un créneau incompressible;
- > 3 € (2 € + 1 €) pour 1h30 d'accueil du Soir.

CONDITIONS d'INSCRIPTIONS SPECIFIQUES aux Accueils de Loisirs (Mercredis+Vacances)

L'Accueil de Loisirs sans Hébergement est accessible à la journée, du Lundi au Vendredi, avec un minimum de deux jours (consécutif ou non selon l'opérateur) par semaine en période de vacances.

Durant ces périodes de vacances et en cas de disponibilité, des inscriptions journalières pourront être prises.

Les Accueils de Loisirs seront tous fermés entre Noël et Jour de l'An ainsi que les jours fériés.

CONDITIONS TARIFAIRES des ACCUEILS de LOISIRS des MERCREDIS & VACANCES

Les Accueils de Loisirs sont scindés en 2 parties :

- > Une garderie de l'ouverture jusqu'à 8h30 et de 17h30 jusqu'à la fermeture, payable à la demi-heure;
- > Un accueil forfaitaire de 8h30 à 17h30, repas et goûter compris;

Code	QF	Accueil de Loisirs - 8h30 / 17h30			Garderie jusqu'à 8h30 puis à partir de 17h30
		Forfait	Si présentation de BONS CAP 2012	A payer	Tarif par 1/2H commencée
T1	0 à 350 €	11,5 €	5,5 €	6 €	0,8 €
T2	351 à 580 €	13,5 €	5,5 €	8 €	1 €
T3	581 à 800 €	15,5 €	5,5 €	10 €	1,2 €
T4	801 à 1200€	15,5 €	-	15,5 €	1,35 €
T5	1 201 € à 1 600 €	16,5 €	-	16,5 €	1,5 €
T 6	1 601 € et +	18 €	-	18 €	1,65 €
T Ext	Extérieur au SISAM	35 €	-5,5 € / 0 €	29,5 € / 35 €	inclus

Ex: Une famille relevant de T3 inscrit son enfant le mercredi avec un accueil, dès 7H30 (arrivée réelle à 7h45) et un départ programmé à 18h00 soit 10h20 de présence effective. La famille paiera 13,6 € (14,6 € sur Sciez) soit:

- > 10 € (15 € - 5,5 €) pour l'accueil en journée, auxquels s'ajoutent
- > 2,4 € le matin pour 50 mn le matin soit 1H d'accueil
- > 1,2 € le soir pour 30 mn le soir
- > 1 € de plus pour le petit déjeuner (entre 7h et 8h) sur Sciez (Foyer Culturel) en période de vacances et mercredi

DEROGATIONS SCOLAIRES

Lors des grandes vacances de l'Eté, les enfants en dérogation scolaire relèveront du tarif extérieur.

Les gestionnaires devront tenir compte de ces modifications tarifaires.

A.L.A.E. - Accueils & Garderies Périscolaires



Foyer Culturel de **SCIEZ** - 70 places
(réparties entre Crêts et Buclines)
ouvert de **7h30** à 8h30 et de 16h30 à 19h
Téléphone, Renseignements & Inscriptions:
auprès de BETTY au 06 45 08 27 93



ALAE d'**ANTHY** - 34 places
hors soutien scolaire & Animation Jeunesse
ouvert de 7h à 8h30 et de 16h30 à **18h30**
Téléphone & Renseignements & Inscriptions:
Auprès de LAURA au 06 77 09 00 03




PERISCOLAIRE de **MARGENCEL** - 24 places
(hors Animation Jeunesse)
ouvert de 7h30>8h30 & de 16h30>18h30
Téléphone, Renseignements & Inscriptions
au 06 72 50 15 19 (tél et SMS)
ou par mail sur enfance.bcj@orange.fr

A.L.S.H. Accueils de Loisirs Sans Hébergement



FOYER CULTUREL de SCIEZ
Inscription: 3 semaines avant la période
considérée au Foyer Culturel de Sciez.
04 50 72 70 47 - www.foyculturel-sciez.fr



ABCJ - BAS CHABLAIS & JEUNES
Inscription: 3 semaines avant la période considérée
au SIEGE (fond du parking de la mairie de sciez) et aux
ESPACES JEUNES à Sciez, Anthy ou Margencel
04 50 72 34 40 - www.associationbcj.fr

Périodes de VACANCES
À l'Ecole des **BUCLINES**
3/11 ans
Ouverture de **7h³⁰** à 18h³⁰ lors des petites vacances,
de 7h³⁰ à 18h lors des grandes vacances.

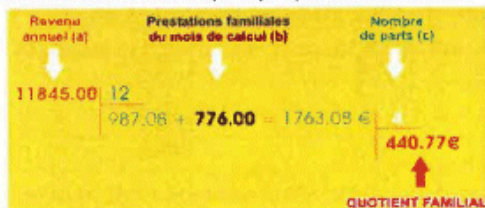
MERCREDI
Ouverture de **7h³⁰** à 18h³⁰

Périodes de VACANCES
Accueil Principal : Groupe Scolaire d'**ANTHY**
3/5 ans et 6/9 ans : Ouverture de 7h³⁰ - 18h³⁰
MERCREDI et SAMEDI Après-Midi en période scolaire
Ainsi que toutes les VACANCES
Transport possible sur inscription (8/16 places)
10/13 ans: de 8h³⁰-18h³⁰ / 14 ans et + : 14h-18h³⁰ voire 22h³⁰
Les Tarifs pouvant être spécifiques aux activités

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Comment se calcule le Quotient Familial ?
Prendre un douzième des **revenus annuels avant abattement fiscaux**, auquel est ajouté le montant des prestations familiales du mois de calcul. Vous divisez ensuite le tout par votre nombre de part (c). Mode de calcul valable pour les allocataires CAF ou MSA.

Exemple: avec une famille de trois enfants dont le revenu annuel imposable en 2010 était de **11 845 €** et qui a perçu **776 €** au titre des prestations familiales du mois de calcul.
La famille bénéficie donc de quatre parts, le calcul est le suivant :



(a) ensemble des revenus avant abattement fiscaux
(b) toutes les prestations sauf ARS, AES, prime de déménagement, AFEAMA, AGED.
(c) détail du nombre de parts :
2,5 parts pour un ménage ou parent isolé avec 1 enfant
3 parts pour un ménage avec 2 enfants (0,5 part par enfant)
4 parts pour un ménage avec 3 enfants (1 part pour le 3ème) puis 0,5 part supplémentaires pour chaque enfant en plus ou enfant porteur de handicap
Source: <http://www.caf.fr/web/Web451.rs?VueLienQUOTIENTFAMILIAL?openDocument>

Les correspondances destinées au SISAM s'adressent à : SISAM, Mme la Présidente, mairie de Sciez, BP 20, 74140 SCIEZ.

CCAS : CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
Etablissement public communal dont le maire est le Président, le CCAS intervient dans plusieurs domaines dont l'aide sociale facultative et l'action sociale locale qui traduit la politique des élus locaux en la matière. Sur rendez-vous en mairie ou par téléphone :

Mairie d'ANTHY (04 50 70 35 01) ouverte en matinée et le vendredi en journée. Elue : MARIE-NOELLE DUBOULOZ
Mairie de MARGENCEL (04 50 72 44 52) ouverte en après-midi. Elue : DOMINIQUE JORDAN
Mairie de SCIEZ (04 50 72 60 09) ouverte de 9h à 12h et de 14h à 17h. Elue : MONIQUE ROCH

Contact **0820 25 74 10**
N° indigo
Antenne de Thonon - 23 chemin de Moroy
www.caf.fr
www.mon-enfant.fr




ASSISTANTES SOCIALES
04 50 83 02 36
SUR RENDEZ-VOUS



Mme HARTMANN pour ANTHY,
Mme GOULIELMAKIS pour MARGENCEL,
Mme GRENOT pour SCIEZ.
CONSEIL GÉNÉRAL DE HAUTE SAVOIE - PÔLE MÉDICO-SOCIAL DE THONON OUEST, LE BERLIOZ, 2 AVENUE DU VERNAY À THONON

Retrouvez ci-dessous le document au format pdf :

 Attention le téléchargement de ce document peut-être long (30 sec) étant donnée la taille du fichier.